

Envoi par courrier et par courriel :

Québec, le 8 novembre 2010

Madame Hope Deveau-Henderson, MBA
Porte-parole
Association pétrolière et gazière du Québec
140, Grande-Allée Est, Bureau 200
Québec (Québec) G1R 5P7

273

DQ27

Développement durable de l'industrie des gaz
de schiste au Québec

6212-09-001

**Objet : Commission d'enquête sur le développement durable
de l'industrie des gaz de schiste au Québec**

Questions de la commission du 8 novembre 2010

Madame,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet vous soumet la question suivante :

Question 1

Au document DB43, page 12, vous présentez un tableau comparatif entre le Québec et l'Alberta quand aux émissions de CO₂. À la ligne « enlèvement du CO₂ », vous estimez à 6 840 000 t de CO₂ équivalent cette opération d'enlèvement pour le gaz albertain. Cela représente environ 40 % des émissions de combustion du gaz naturel et laisse donc supposer que le gaz albertain contient en moyenne un fort pourcentage de dioxyde de carbone. Cette valeur est très supérieure à celle estimée à 10 % par l'USEPA pour l'industrie aux États-Unis ou même celle de 15 % donnée en audience publique par Gaz métro pour toutes les émissions liées à la production et au transport du gaz naturel de l'Alberta vers le Québec.

La commission d'enquête souhaite donc obtenir des précisions sur la façon dont vous avez estimé cette valeur et sur les sources de données utilisées afin de s'assurer de la validité de celle-ci.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 15 novembre prochain, compte tenu de l'échéancier des travaux de la commission.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. : Alexandre Fallon